



Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 50 697 528,00 euros
Siège social : 400 boulevard Gonthier d'Andernach – Parc d'Innovation
67400 Illkirch-Graffenstaden
317 540 581 R.C.S. Strasbourg

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023



Cet amendement au document d'enregistrement universel (l'« **Amendement** ») a été déposé le 31 juillet 2024 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel de Transgene SA (la « **Société** ») ou le « **Groupe** ») et de l'Amendement sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 400 boulevard Gonthier d'Andernach - Parc d'Innovation, 67400 Illkirch-Graffenstaden, sur le site internet de la Société (www.transgene.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

REMARQUES ET AVERTISSEMENT

Dans l'Amendement, sauf indication contraire, les termes « **Transgene** », la « **Société** » et le « **Groupe** » désignent le groupe de sociétés constitué par Transgene SA et ses filiales.

Informations prospectives

L'Amendement contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes de l'Amendement et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Elles sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives.

Informations sur les marchés

Le document d'enregistrement universel (le « **Document d'Enregistrement Universel** ») contient des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir les marchés d'une façon différente.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risque susceptibles d'influer sur les activités du Groupe qui sont décrits dans la section 2 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement Universel. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière ou les objectifs du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques, non identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe pourraient avoir le même effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans le Document d'Enregistrement Universel et l'Amendement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'Enregistrement Universel et l'Amendement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées. Les tableaux représentant l'évolution dans le temps de certaines données financières ou de données contenues dans le Document d'Enregistrement Universel et l'Amendement, sont extraits notamment de comptes consolidés de la Société ou ont été réalisés à l'aide de données contenues dans le Document d'Enregistrement Universel et l'Amendement (et donc potentiellement arrondies).

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-------------|---|-----------|
| I. | RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES..... | 4 |
| 1. | Responsable du Document d'Enregistrement Universel et de son Amendement..... | 4 |
| 2. | Attestation du responsable de l'Amendement..... | 4 |
| 3. | Responsables du contrôle des comptes..... | 4 |
| II. | ÉVOLUTIONS RÉCENTES..... | 5 |
| 1. | Communiqué de presse du 14 mai 2024..... | 5 |
| 2. | Communiqué de presse du 3 juin 2024..... | 6 |
| 3. | Communiqué de presse du 22 juillet 2024..... | 7 |
| III. | FACTEURS DE RISQUE..... | 8 |
| IV. | SECTIONS SPÉCIFIQUES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL..... | 8 |
| 1. | Amendement au paragraphe « Liquidités et ressources en capital » de la section 1.3.4 « Trésorerie, financement et capitaux »..... | 8 |
| 2. | Amendement à la section 1.3.5 « Investissements »..... | 9 |
| 3. | Amendement à la section 3.3.1.2 « Des administrateurs indépendants »..... | 9 |
| 4. | Amendement à la section 3.3.1.3 « Expériences et compétences »..... | 9 |
| 5. | Amendement à la section 3.3.2 « Liste des mandats et fonctions exercés »..... | 10 |
| 6. | Amendement à la section 3.5.2 « Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé »..... | 10 |
| 7. | Amendement à la section 6.1 « Capital social »..... | 11 |
| V. | Nouvelle section 7.8 « Procédures judiciaires et d'arbitrage »..... | 15 |
| VI. | INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE AU 31 MARS 2024 (non auditée)..... | 15 |
| VII. | TABLE DE CONCORDANCE..... | 16 |

L'information faisant l'objet de l'Amendement permet de maintenir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.

I. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1. Responsable du Document d'Enregistrement Universel et de son Amendement

Monsieur Alessandro Riva
Président-Directeur général de la Société

2. Attestation du responsable de l'Amendement

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Illkirch-Graffenstaden, le 31 juillet 2024

Alessandro RIVA
Président-Directeur général de la Société

3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
représenté par Stéphane Devin

Grant Thornton
44 quai Charles de Gaulle
69006 Lyon
représenté par Jean Morier

KPMG S.A. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Grant Thornton est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre et du réseau Grant Thornton International Ltd.

Dates de nomination et d'expiration des mandats

Nommé le 25 mai 2022 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Nommé le 24 mai 2016 et renouvelé le 25 mai 2022 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

II. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

1. Communiqué de presse du 14 mai 2024

Point sur les activités et la situation financière au premier trimestre 2024

TG4050 : Données prometteuses de Phase I présentées à l’AACR 2024 démontrant les premiers signes de bénéfices cliniques dans le traitement adjuvant du cancer de la tête et du cou – Phase II randomisée attendue dans les prochaines semaines

Nouvelles données cliniques attendues au second semestre 2024 pour TG4001, TG6050 et BT-001

Visibilité financière jusqu’au quatrième trimestre 2025

Strasbourg, France, le 14 mai 2024, 17h45 CET – Transgene (Euronext Paris : TNG), société de biotechnologie qui conçoit et développe des immunothérapies du cancer reposant sur des vecteurs viraux, publie aujourd’hui un point sur son activité et sa situation financière au 31 mars 2024

Faits marquants et prochaines annonces :

Transgene et son partenaire NEC ont présenté à l’AACR 2024 des données actualisées de Phase I sur TG4050 (voir le communiqué de presse du 9 avril), montrant un premier bénéfice clinique pour les patients traités en situation adjuvante pour un cancer de la tête et du cou, une population de patients à haut risque de rechute.

Presque tous les patients traités (16/17) ont développé une réponse immunitaire spécifique contre les cibles antigéniques personnalisées sélectionnées. Tous les patients ayant reçu TG4050 sont toujours en rémission (*disease-free*) après un suivi médian de 18,6 mois, comparé au bras observationnel qui a vu 3 des 16 patients rechuter au cours de la même période.

Ces données constituent une solide preuve de principe clinique pour le candidat phare de la Société.

Des données supplémentaires sur le suivi médian des patients à 24 mois seront communiquées au second semestre 2024.

Sur la base de ces résultats prometteurs, l’essai de Phase I randomisé sera étendu en essai randomisé de Phase I/II en situation adjuvante des cancers de la tête et du cou. L’inclusion des patients dans la partie Phase II devrait débuter au deuxième trimestre 2024, dans le cadre de la collaboration prolongée entre Transgene et NEC.

TG4050 pourrait être utilisé dans de nombreuses tumeurs solides pour lesquelles le besoin médical reste important en dépit de l’existence d’options thérapeutiques (y compris les immunothérapies). Transgene prévoit de communiquer des progrès et des résultats significatifs sur l’ensemble de ses actifs en phase clinique dans le courant de l’année 2024.

| | | |
|--------|---|---------|
| TG4050 | Essai de Phase I randomisé (tête et cou) – Médiane de suivi des patients à 24 mois | S2 2024 |
| | Lancement d’un essai de Phase II randomisé (tête et cou) | S1 2024 |
| | Travaux préliminaires au lancement d’un nouvel essai de Phase I | 2024 |
| TG4001 | TG4001 Premiers résultats de l’essai de Phase II randomisé | S2 2024 |
| TG6050 | TG6050 Premières données de l’essai de Phase I | S2 2024 |
| BT-001 | Premières données de la partie combinaison de l’essai de Phase I | S2 2024 |

Produits opérationnels :

| En millions d’euros | Premier Trimestre | |
|--|--------------------------|-------------|
| | 2024 | 2023 |
| Financements publics de dépenses de recherche | 1,6 | 1,5 |
| Revenus des accords de collaboration et de licence | 0,1 | 0,1 |
| Autres produits | - | - |
| Produits opérationnels | 1,7 | 1,6 |

Au cours du premier trimestre 2024, les produits d’exploitation sont essentiellement constitués de financements publics de dépenses de recherche, qui consistent principalement en la comptabilisation de 25 % du montant du crédit d’impôt recherche attendu pour 2024 (1,6 million d’euros au premier trimestre 2024, contre 1,5 million d’euros pour la même période en 2023).

Trésorerie et équivalents de trésorerie, autres actifs financiers courants :

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers représentent 13,7 millions d’euros au 31 mars 2024, contre 15,7 millions d’euros au 31 décembre 2023. Au premier trimestre 2024, la consommation de trésorerie de Transgene s’est élevée à 11,2 millions d’euros (excluant la facilité de crédit de l’Institut Mérieux), contre 9,8 millions d’euros pour la même période en 2023.

En mars 2024, la Société a signé un avenant à la convention d’avance en compte courant avec l’Institut Mérieux (TSGH) portant le montant disponible à un maximum de 66 millions d’euros. À fin mars 2024, Transgene a utilisé 22,4 millions d’euros. La facilité de crédit sera disponible jusqu’à la fin de l’année 2025 et Transgene pourra tirer et rembourser cette ligne à sa discrétion.

La Société confirme ainsi sa visibilité financière jusqu’au quatrième trimestre 2025, ce qui lui permettra de franchir d’importantes étapes de développement sur son portefeuille.

2. Communiqué de presse du 3 juin 2024

Premier patient inclus dans la partie Phase II de l’étude randomisée de Phase I/II de son actif phare TG4050, un vaccin thérapeutique individualisé évalué dans les cancers de la tête et du cou

Démarrage de la sélection et de l’inclusion des patients pour la partie Phase II de cette étude internationale randomisée de Phase I/II, qui portera sur une population d’environ 80 patients au total.

Inclusion du dernier patient pour la partie Phase II attendue au quatrième trimestre 2025.

Strasbourg, France, le 3 juin 2024, 7h30 CET – Transgene (Euronext Paris : TNG), société de biotechnologie qui conçoit et développe des immunothérapies reposant sur des vecteurs viraux contre les cancers, annonce l’inclusion du premier patient dans la partie Phase II de l’étude randomisée de Phase I/II évaluant son candidat vaccin thérapeutique individualisé TG4050, dans le traitement adjuvant du cancer de la tête et du cou. La sélection et l’inclusion des patients ont démarré, avec l’objectif de randomiser environ 80 patients sur l’ensemble de cette étude internationale de Phase I/II.

TG4050 est issu de la plateforme myvac® de Transgene et bénéficie des technologies d’Intelligence Artificielle (IA) de NEC pour l’identification et la prédiction des néoantigènes les plus immunogènes. Ce vaccin thérapeutique est co-développé par Transgene et NEC dans les cancers de la tête et du cou.

TG4050 progresse en Phase II, sur la base de données de Phase I montrant son immunogénicité et les premiers signes de bénéfice clinique.

Les résultats prometteurs de Phase I de TG4050 présentés lors de l’AACR 2024 (voir communiqué

de presse du 9 avril 2024) ont montré une forte immunogénicité, une réponse immunitaire cellulaire persistante et les premiers signes de bénéfice clinique pour les patients. Lors de l'analyse, tous les patients traités avec TG4050 étaient en rémission et sans récurrence (*disease-free*), et des rechutes étaient seulement constatées dans le bras observationnel. Forts de ces résultats prometteurs, Transgene, en collaboration avec NEC, a décidé de procéder à une extension de cet essai randomisé en y ajoutant une partie Phase II. Celle-ci continuera d'évaluer TG4050 en monothérapie dans le traitement adjuvant des cancers de la tête et du cou, nouvellement diagnostiqués, localement avancés, HPV négatifs, après chirurgie et chimioradiothérapie.

Le besoin médical reste important pour ces patients atteints de cancer épidermoïde de la tête et du cou (SCCHN), y compris dans le cadre d'un traitement adjuvant. Dans cette indication et avec les traitements standards actuels, 30 à 40 % des patients sont susceptibles de rechuter dans les 24 mois suivant la chirurgie et la thérapie adjuvante. Malgré la réalisation de plusieurs essais de Phase III, les inhibiteurs de points de contrôle immunitaire n'ont pas encore démontré de bénéfices significatifs.

TG4050 est le seul vaccin individualisé reposant sur des néoantigènes à faire l'objet d'une étude randomisée dans le traitement adjuvant des cancers de la tête et du cou.

Dr. Maud Brandely, MD, PhD, Directrice, Développement Clinique, Opérations Cliniques & Affaires Réglementaires de Transgene, ajoute : « *L'inclusion du premier patient dans cette partie Phase II de notre étude de Phase I/II marque une nouvelle étape pour Transgene. Dans l'étude en cours, TG4050 vise des patients présentant un risque élevé de récurrence d'un cancer de la tête et du cou, avec pour objectif de prolonger leur survie sans récurrence (disease-free survival). Les données de Phase I que nous avons générées indiquent que TG4050 induit des réponses immunitaires cellulaires spécifiques qui persistent jusqu'à 7 mois après le début du traitement. De plus, tous les patients traités étaient encore en rémission après 18,6 mois de suivi médian. Ces premiers signes de bénéfice clinique sont particulièrement encourageants et nous sommes impatients de générer les résultats de cette partie Phase II. Les vaccins individualisés contre le cancer représentent un axe de recherche extrêmement prometteur : si leur efficacité est confirmée, ils pourraient également être indiqués dans le traitement d'autres types de cancers, afin d'améliorer et de prolonger la vie des patients.* »

Cet essai international multicentrique, ouvert, à deux bras, inclut actuellement des patients en France à l'IUCT-Oncopole (Toulouse) et à l'Institut Curie (Paris). Des sites supplémentaires seront ouverts en France, en Europe et aux États-Unis dans les prochains mois. Transgene prévoit de randomiser un total d'environ 80 patients dans cet essai de Phase I/II et d'inclure le dernier patient dans la partie Phase II de l'étude au quatrième trimestre 2025.

TG4050 est conçu à partir de la tumeur de chaque patient

TG4050 est une immunothérapie individualisée, issu de la plateforme *myvac*[®]. TG4050 combine le savoir-faire de Transgene en biotechnologie et l'expertise de NEC dans le domaine de l'intelligence artificielle. De telles immunothérapies personnalisées sont conçues individuellement pour stimuler et éduquer le système immunitaire du patient, afin de reconnaître et détruire sa propre tumeur. Ce vaccin thérapeutique, basé sur un vecteur viral, encode une trentaine de néoantigènes tumoraux, identifiés et sélectionnés suite au séquençage de la tumeur, pour induire la réponse immunitaire la plus efficace.

3. Communiqué de presse du 22 juillet 2024

Transgene et BioInvent présentent un poster sur le virus oncolytique BT-001, à l'ESMO 2024

Strasbourg, France, et Lund, Suède, le 22 juillet 2024, 8 h 00 – **Transgene (Euronext Paris: TNG)**, société de biotechnologie qui conçoit et développe des immunothérapies contre le cancer reposant sur des vecteurs viraux, et **BioInvent International AB (« BioInvent ») (Nasdaq Stockholm: BINV)**, société de biotechnologie dédiée à la découverte et au développement d'anticorps

immunomodulateurs innovants contre le cancer, **présenteront conjointement un poster sur les premiers résultats cliniques de la partie Phase I de l'essai de Phase I/IIa de BT-001 lors de la conférence annuelle de la Société européenne d'oncologie médicale (ESMO), qui se tiendra à Barcelone du 13 au 17 septembre 2024.**

Titre de l'abstract et du poster : "Initial clinical results of BT-001, an oncolytic virus expressing an anti-CTLA4 mAb, administered as single agent and in combination with pembrolizumab in patients with advanced solid tumors."

« Premiers résultats cliniques de BT-001, un virus oncolytique exprimant un anticorps monoclonal anti-CTLA4, administré en monothérapie et en association avec pembrolizumab, chez des patients atteints de tumeurs solides avancées. »

- Thème de la présentation : Investigational immunotherapy
- Numéro de présentation : 1024P
- Présentateur : Stéphane Champiat

L'abstract sera disponible sur le site de l'ESMO le 9 septembre à 00 h 05 CEST.

BT-001 est un virus oncolytique breveté issu de la plateforme propriétaire Invir.IO® (VVcopTK-RR-). Ce candidat-médicament a été conçu pour exprimer un anticorps monoclonal anti-CTLA-4 humain éliminant des cellules immunosuppressives (Treg) issu de la technologie n-CoDeR®/F.I.R.S.T™ de BioInvent et la cytokine humaine GM-CSF.

En ciblant sélectivement le microenvironnement de la tumeur, BT-001 a pour but d'induire une réponse antitumorale forte et efficace. Par conséquent, en limitant l'exposition systémique, cette approche vise à considérablement améliorer le profil de sécurité et de tolérance de l'anticorps anti-CTLA-4 humain.

L'essai de Phase I/IIa ([NCT04725331](#)) en cours est une étude multicentrique et ouverte, évaluant des doses ascendantes de BT-001 seul et en combinaison avec l'inhibiteur de point de contrôle PD-1 KEYTRUDA® (pembrolizumab) mis à disposition par MSD (Merck & Co). Cet essai est actif en Europe (France et Belgique) et a été autorisé aux États-Unis.

III. FACTEURS DE RISQUE

La Société est soumise à l'ensemble des facteurs de risque mentionnés au chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel, pages 47 à 61. La Société considère que ces facteurs de risque restent à jour et qu'à la date de l'Amendement, aucun nouvel élément de risque significatif n'est intervenu méritant une mention spécifique.

IV. SECTIONS SPÉCIFIQUES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

1. Amendement au paragraphe « Liquidités et ressources en capital » de la section 1.3.4 « Trésorerie, financement et capitaux »

Les paragraphes suivants sont ajoutés à la fin du paragraphe « Liquidités et ressources en capital » de la section 1.3.4 « Trésorerie, financement et capitaux » :

Les sommes avancées qui seraient capitalisées avant le 20 septembre 2024 ainsi que décrit ci-dessus ne porteront pas intérêts.

C'est pour cette raison que TSGH et la Société ont décidé d'un commun accord de procéder à la capitalisation d'une fraction de 32 999 999,57 euros sur un montant total de 35,65 millions d'euros tirés à la date de l'amendement au document d'enregistrement universel en date du 31 juillet 2024. Cette capitalisation donne lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal total (prime d'émission incluse) de 32 999 999,57 euros par émission de 30 898 876 actions au prix unitaire de 1,068 euro, qui sera réalisée le 1^{er} août 2024.

2. Amendement à la section 1.3.5 « Investissements »

Transgene a investi en décembre 2008 dans un ensemble immobilier, terrains et bâtiments, à usage de bureaux, laboratoires de recherche, de production et de commercialisation de médicaments sis à Illkirch - Graffenstaden (67400), Parc d'innovation, Boulevard Gonthier d'Andernach.

Le coût du terrain et de la construction du bâtiment d'environ 6 900 m² s'élevait à environ 15,6 millions d'euros. Cet investissement a été financé par un contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 15 ans, conclu avec un pool bancaire en octobre 2007, avec une valeur résiduelle de 1,1 million d'euros. La première échéance de loyer a eu lieu le 1^{er} janvier 2009.

Le 8 janvier 2024, Transgène a levé l'option d'achat dudit ensemble immobilier dans les termes du contrat de crédit-bail pour un prix TTC de 1 312 562,93 euros. La vente a été conclue par acte authentique du 19 mars 2024 par paiement sur fonds propres de la Société.

3. Amendement à la section 3.3.1.2 « Des administrateurs indépendants »

Le tableau figurant à la section 3.3.1.2 « Des administrateurs indépendants » est remplacé par le tableau suivant :

| | Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social exécutif de la Société ou d'une société de son groupe | Absence de relation d'affaires significative au cours des deux dernières années | Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif | Absence de liens familiaux | Ne pas être commissaires aux comptes au cours des six dernières années | Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans | Qualification retenue |
|---|---|---|--|----------------------------|--|---|-----------------------|
| M. Jean-Yves Blay | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Indépendant |
| Mme Carol Stuckley | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Indépendant |
| Mme Marie-Yvonne Landel | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Indépendant |
| Mme Maya Saïd | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Indépendant |
| M. Alessandro Riva | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Non-Indépendant |
| M. Philippe Archinard | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Non | Non-Indépendant |
| M. Jean-Luc Bélingard | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Non | Non-Indépendant |
| TSGH (représentée par Mme Sandrine Flory) | Non | Non | Non | Oui | Oui | Non | Non-Indépendant |
| M. Michel Baguenault de Puchesse | Non | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Non-Indépendant |
| M. Benoit Habert | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Non | Non-Indépendant |

4. Amendement à la section 3.3.1.3 « Expériences et compétences »

Le tableau figurant à la section 3.3.1.3 « Expériences et compétences » est remplacé par le tableau suivant :

| Compétences/Expérience | M. Alessandro Riva | M. Philippe Archinard | M. Jean-Luc Bélingard | TSGH représentée par Mme Sandrine Flory | M. Jean-Yves Blay | M. Benoit Habert | Mme Marie-Yvonne Landel | Mme Maya Saïd | Mme Carol Stuckley | M. Michel Baguenault de Puchesse |
|--------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|---|-------------------|------------------|-------------------------|---------------|--------------------|----------------------------------|
| Dirigeant Exécutif | • | • | • | | | • | • | • | | • |
| Finance/Audit | • | • | • | • | | • | • | | • | • |
| Industrie Pharmaceutique | C, B | B | C | | | | | C, B | C | |
| Biologie/Médical | • | • | | | • | | | • | | |

| Compétences/ Expérience | M. Alessandro Riva | M. Philippe Archinard | M. Jean-Luc Bélingard | TSGH représentée par Mme Sandrine Flory | M. Jean- Yves Blay | M. Benoît Habert | Mme Marie- Yvonne Landel | Mme Maya Saïd | Mme Carol Stuckley | M. Michel Baguenault de Puchesse |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|---|-----------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------------|---|
| Gestion des risques/conformité | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| Rémunération | . | . | . | . | . | . | . | . | . | . |
| RSE/ développement durable | G | SG | G | ESG | | ESG | SG | SG | G | SG |

C : Laboratoire Pharmaceutique Commercial. **B** : Biotechnologie

E : Climat et environnement. **S** : Relations sociales. **G** : Gouvernement d'entreprise, conformité.

5. Amendement à la section 3.3.2 « Liste des mandats et fonctions exercés »

L'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2024 a nommé un nouvel administrateur, Monsieur Michel Baguenault de Puchesse, pour un mandat de trois ans. Monsieur Michel Baguenault de Puchesse est membre du Comité des Rémunérations.

Comme indiqué à la section 3.3.3 « Évolution des mandats et fonctions des mandataires sociaux », le Conseil d'Administration est désormais composé de 10 membres, avec un équilibre en termes d'indépendance et de mixité conforme à la réglementation applicable à savoir : 4 administrateurs indépendants sur 10 soit 40 % et 4 femmes sur 10 soit une parité de 40 %.

Michel Baguenault de Puchesse

54 ans

Première nomination : **2024**

Échéance du mandat : **2027**

Fonction principale exercée dans la
Société : **Administrateur**

Michel Baguenault de Puchesse est diplômé d'EM Lyon business school et titulaire d'une maîtrise en Droit des affaires.

Avant de rejoindre l'Institut Mérieux, il est Financial Strategy Advisor au sein de la Financière Meeschaert de 1996 à 2004, puis Directeur du développement de la Banque Martin Maurel à Lyon de 2004 à 2008. En janvier 2009, Michel rejoint l'Institut Mérieux en tant que Directeur Général Délégué. En 2011, il intègre bioMérieux au poste de Directeur des Ressources Humaines et de la Communication.

Il devient Secrétaire Général de bioMérieux en 2016, à la tête des Ressources Humaines, de la Communication, de l'Audit, Risques & Conformité et du Protocole. Michel Baguenault de Puchesse est nommé Directeur Général de l'Institut Mérieux en janvier 2020.

Au sein du Groupe Institut Mérieux, Michel Baguenault de Puchesse est membre des conseils d'administration de l'institut Mérieux, de Mérieux NutriSciences, de la Fondation Christophe & Rodolphe Mérieux et Président non exécutif de Mérieux Equity Partners.

En dehors du Groupe, il est administrateur de CIC Lyonnaise de Banque, Descours & Cabaud S.A., Mutuelles AXA, Siparex / Sigefi, Fondation Solidarités by Crédit Agricole. Michel siège également au conseil de surveillance d'Unibel.

Fonction principale hors de la Société :

Directeur général d'Institut Mérieux SA

6. Amendement à la section 3.5.2 « Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé »

Contrat de Prestation de services entre Transgene et TSGH conclu le 2 juillet 2024. Il s'agit d'un contrat avec pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles TSGH fournit des prestations de consultant en matière financière et en matière de ressources humaines au profit de Transgene ainsi que les conditions financières de ces prestations.

Cette convention est établie pour une durée déterminée à compter du 15 avril 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

Les prestations seront réalisées en contrepartie d'une rémunération calculée sur la base des coûts supportés par TSGH pour la réalisation desdites prestations au prorata du temps passé et plafonnée à la somme de 20 000 euros par mois, soit un montant global au titre du contrat de 170 000 euros.

7. Amendement à la section 6.1 « Capital social »

7.1. Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2024

L'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2024 a accordé au Conseil d'Administration les délégations suivantes ayant fait l'objet chacune d'une résolution distincte.

| Nature de la délégation consentie | Montant maximal de la délégation et date de validité | Montant utilisé par le Conseil d'Administration |
|--|--|---|
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</u> 17 ^{ème} résolution | 150 millions d'actions en une ou plusieurs tranches Validité : 15 juillet 2026 | Néant |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice de tous types d'investisseurs.</u> 18 ^{ème} résolution | 150 millions d'actions en une ou plusieurs tranches Validité : 15 juillet 2026 | Néant |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social de la Société au profit d'investisseurs qualifiés ou appartenant à un cercle restreint d'investisseurs <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</u> 19 ^{ème} résolution | 150 millions d'actions en une ou plusieurs tranches et 30 % du capital social ¹ sur 12 mois au moment de l'émission Validité : 15 juillet 2026 | Néant |
| Détermination du prix d'émission des actions ordinaires et/ou de | 10 % du capital par an | Néant |

¹ Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France.

| Nature de la délégation consentie | Montant maximal de la délégation et date de validité | Montant utilisé par le Conseil d'Administration |
|---|--|---|
| toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, <u>en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</u> 20 ^{ème} résolution | Validité initiale : 15 juillet 2026, mais deviendra sans objet le 14 septembre 2024, trois mois après la promulgation de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France, conformément à l'article 20 I de ladite loi. | |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes.</u> 21 ^{ème} résolution | 150 millions d'actions Validité : 15 novembre 2025 | Néant |
| Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital social de la société <u>avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.</u> 22 ^{ème} résolution | 15 % de l'émission initiale Validité : 15 juillet 2026 | Néant |
| Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservé à TSGH.</u> 23 ^{ème} résolution | 70 millions d'euros, prime d'émission incluse. Validité : 15 novembre 2025 | Néant |
| Autorisation donnée au Conseil | Montant maximal | Néant |

| Nature de la délégation consentie | Montant maximal de la délégation et date de validité | Montant utilisé par le Conseil d'Administration |
|---|--|--|
| d'Administration en vue d'augmenter le capital social de la Société pour rémunérer les apports de titres en cas d'offre public d'échange. 24 ^{ème} résolution | s'imputera sur le plafond global prévu par la dix-septième résolution Validité : 15 juillet 2026 | |
| Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social de la Société pour rémunérer les apports en nature portant sur des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés. 25 ^{ème} résolution | 20 % du capital social ² sur 12 mois au moment de l'émission et s'imputera sur le plafond global prévu par la dix-septième résolution Validité : 15 juillet 2026 | Néant |
| Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux dirigeants mandataires sociaux et au profit des membres du personnel salarié de la Société et du groupe. 26 ^{ème} résolution | 1,5 millions d'actions Validité : 15 juillet 2027 | Le 19 juin 2024, la Société a attribué 1 393 474 actions à la Direction et aux membres du Personnel de la Société. |

7.2. Décision du Président-Directeur général du 26 mai 2024

Par Décision du 26 mai 2024, le Président-Directeur général de la Société, faisant usage de sa délégation reçue à cet effet par le Conseil d'Administration, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par émission de 542 314 actions nouvelles à la suite des attributions définitives d'actions gratuites dans le cadre des attributions décidées par décisions du Conseil d'Administration des 26 mai 2021, 16 mars 2022 et 25 mai 2022. À la suite de cette émission d'actions nouvelles, le capital social de la Société a été porté de la somme de 50 426 371 euros réparti en 100 852 742 actions à 50 697 528 euros réparti en 101 395 056 actions.

7.3. Attribution d'actions gratuites au Président-Directeur général

Par Décision du 19 juin 2024, prise sur le fondement de la 26^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2024, le Conseil d'Administration de la Société a décidé l'attribution d'actions gratuites à Monsieur Alessandro Riva, Président-Directeur Général, à raison de 197 740 actions au titre de 2023 et de 338 983 actions au titre de 2024.

L'attribution au titre de 2023 est soumise à une période d'acquisition d'un an pour la moitié des actions gratuites attribuées, qui sont ensuite soumises à une période de conservation d'une année, et de deux ans pour l'autre moitié. Par exception à ce qui précède, 10 % des actions gratuites attribuées doivent être conservées jusqu'à la fin du mandat de Monsieur Riva. L'acquisition définitive est soumise à la présence du bénéficiaire dans la Société.

² Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France.

L'attribution au titre de 2024 est soumise à une période d'acquisition d'un an pour un tiers des actions gratuites attribuées, qui sont ensuite soumises à une période de conservation d'une année, puis de deux ans pour le second tiers et enfin de trois ans pour le troisième tiers. L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance (pour 50 % des actions attribuées) qui correspondent, pour chaque tranche d'un tiers, au niveau d'atteinte des objectifs collectifs annuels de l'entreprise pour l'exercices clos précédant la date d'attribution définitive de chaque tranche.

7.4 Attribution d'actions gratuites au Directeur Général Délégué

Par Décision du 19 juin 2024 sur le fondement de la 26^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2024, le Conseil d'administration de la Société a décidé l'attribution à Monsieur Christophe Ancel, Directeur Général Délégué, de 46 842 actions gratuites au titre de 2024.

L'attribution est soumise à une période d'acquisition d'un an pour un tiers des actions gratuites attribuées, qui sont ensuite soumises à une période de conservation d'une année, puis de deux ans pour le second tiers et enfin de trois ans pour le troisième tiers. L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance (pour 50 % des actions attribuées) qui correspondent, pour chaque tranche d'un tiers, au niveau d'atteinte des objectifs collectifs annuels de l'entreprise pour l'exercices clos précédant la date d'attribution définitive de chaque tranche.

7.5 Total des attributions d'actions gratuites

La situation des attributions en cours d'acquisition au 30 juin 2024 est présentée de manière synthétique dans le tableau ci-après.

| | Plan 2024 | | | | |
|---|-------------------|------------|------------|-----------------|------------|
| Date d'assemblée | 15/05/2024 | | | | |
| Nombre total d'actions autorisées par l'Assemblée | 1 500 000 | | | | |
| | Attributions 2024 | | | Rattrapage 2023 | |
| Date du Conseil d'administration | 19/06/2024 | | | 19/06/2024 | |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement | 1 195 734 | | | 197 740 | |
| Dont attributions consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution aux mandataires sociaux | 385 825 | | | 197 740 | |
| <i>Dont Président</i> | - | | | - | |
| <i>Dont Directeur général</i> | 338 983 | | | -197 740 | |
| <i>Dont Directeur général délégué</i> | 46 842 | | | - | |
| Dont nombre d'actions attribuées aux membres du Comité de direction | 344 940 | | | - | |
| Dont attributions consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution, aux 10 salariés non-mandataires sociaux de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé | 374 940 | | | - | |
| Dont solde en cours d'acquisition au 30/06/2024 | 398 578 | | | 98 870 | |
| Dont attribution définitive au 30/06/2024 | - | | | - | |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 30/06/2024 | - | | | - | |
| Par tranche | | | | | |
| Solde en cours d'acquisition au 30/06/2024 | - | - | 398 578 | - | 98 870 |
| Date d'attribution définitive | 24/06/2025 | 23/06/2026 | 22/06/2027 | 19/06/2025 | 19/06/2026 |

| | Plan 2024 | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|---|
| Date d'expiration du délai de conservation | 19/06/2026 | 23/06/2026 | 22/06/2027 | 19/06/2026 | 19/06/2026 et fin de mandat à hauteur de 10 % |
| Valeur de l'action au jour de l'attribution initiale (cours de clôture au jour de l'attribution initiale) | 1,06€ | | | 1,06€ | |
| Valeur de l'action au jour de l'attribution définitive (cours de clôture au jour de l'attribution définitive) | - | - | - | - | - |

En application de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de commerce, le Conseil a fixé à 10 % la quantité d'actions issues d'attributions d'actions gratuites que le Président-Directeur général sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions. Pour des attributions spécifiques, le Conseil pourrait porter cette quantité à 100 %.

Conditions de performance :

Attribution 2024 : La moitié des attributions aux membres du Comité de direction, en cela compris 169 491 des 338 983 actions attribuées au Président-Directeur général et 23 421 des 46 842 actions attribuées au Directeur Général Délégué, est soumise à des conditions de performance. Un quart des attributions aux autres bénéficiaires est soumis aux mêmes conditions de performance. Le critère de performance est le niveau d'atteinte des objectifs collectifs annuels de l'entreprise pour l'exercice clos précédent la date d'attribution définitive de chaque tranche, qui sera apprécié par le conseil statuant sur l'arrêté des comptes annuels pour l'exercice 2024, 2025 ou 2026 selon le cas.

Attribution au titre de 2023 : La nombre d'actions gratuites attribuées a été calculé en tenant compte du niveau d'atteinte des objectifs collectifs annuels de l'entreprise pour 2023.

A la date de l'Amendement, et compte-tenu de ce qui précède, 1 393 474 actions gratuites sont en cours d'acquisition, représentant une dilution potentielle d'environ 1,4 % du capital social de la Société.

S'agissant de la conformité de ces attributions à la recommandation R21 du Code Middlednext, code de gouvernance auquel se réfère la Société, le lecteur est renvoyé à l'explication donnée en page 68 du Document d'Enregistrement Universel. Les explications qui y sont données valent pour ces nouvelles attributions.

V. Nouvelle section 7.8 « Procédures judiciaires et d'arbitrage »

La nouvelle section 7.8 « Procédures judiciaires et d'arbitrage » suivante est insérée à la suite de la section 7.7 « Annexe : rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 » :

À l'exception des litiges mentionnés à la section 2.2.6.1 « Liberté d'exploitation des produits entravée » et à la note 11 des annexes aux comptes consolidés contenus dans la section 5.1 « Comptes consolidés et annexes », il n'existe à ce jour, à la connaissance de la Société, aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont la Société a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

VI. INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE AU 31 MARS 2024 (non audité)

Cf. II.1 : Communiqué de presse du 14 mai 2024 : « Point sur les activités et la situation financière au premier trimestre 2024 »

VII. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous indique les rubriques du Document d'Enregistrement Universel de la Société (conformes aux rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 2019/980) mises à jour dans l'Amendement.

| | Section du Document d'Enregistrement Universel | Section du Document d'Enregistrement Universel | Section de l'Amendement |
|-------------|--|---|--------------------------------|
| 1. | Personnes responsables | 7 | I |
| 1.1. | Nom et fonction du responsable | 7.1.1 | I.1 |
| 1.2. | Attestation du responsable | 7.1.2 | I.2 |
| 1.3. | Déclaration d'experts et déclaration d'intérêts | N/A | |
| 1.4. | Informations provenant de tiers | 7.3 | |
| 1.5. | Déclaration de l'autorité compétente | N/A | |
| 2. | Contrôleurs légaux des comptes | 7 | I.3 |
| 2.1. | Commissaire aux comptes titulaires | 7.2.1 | I.3 |
| 2.2. | Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été démis de leurs fonctions ou n'ayant pas été reconduits dans leurs fonctions durant la période couverte | N/A | |
| 3. | Facteurs de risques | 2 | III |
| 4. | Informations concernant l'émetteur | 6 | |
| 4.1. | Dénomination sociale et nom commercial de la Société | 6.4.1 | |
| 4.2. | Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de la Société | 6.4.2 | |
| 4.3. | Date de constitution et durée de vie de la Société | 6.4.3 | |
| 4.4. | Siège social de la Société, forme juridique, législation applicable et site internet | 6.4.4 | |
| 5. | Aperçu des activités | 1, 2, 4 | |
| 5.1. | Principales activités | 1.2.1 | |
| 5.2. | Principaux marchés | 1.2.6 | |
| 5.3. | Événements importants | 1.3.1 et 7.7 | |
| 5.4. | Stratégie et objectifs | 1.2.1.1 | |
| 5.5. | Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats et procédés de fabrication | 2.2.6 | |
| 5.6. | Position concurrentielle de l'émetteur | 1.2.6 | |
| 5.7. | Investissements | 1, 5 | |
| 5.7.1. | Investissements importants | 1.3.5 | IV.2 |
| 5.7.2. | Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris | 1.3.5 | |
| 5.7.3. | Investissements dans les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une participation | 5.1.2 | |
| 5.7.4. | Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles | N/A | |
| 6. | Structure organisationnelle | 1 | |

| | Section du Document d'Enregistrement Universel | Section du Document d'Enregistrement Universel | Section de l'Amendement |
|------------|--|--|-------------------------|
| 6.1. | Description sommaire du groupe | 1.2.7 | |
| 6.2. | Liste des filiales importantes | 1.2.7.2 | |
| 7. | Examen de la situation financière et du résultat | 1, 5 | |
| 7.1. | Situation Financière | 5.1, 5.3 | |
| 7.1.1 | Évolution des résultats de l'émetteur | 5.1, 5.3 | |
| 7.1.2 | Évolution probable des activités de l'émetteur et de ses activités en matière de R&D | 7.7 | |
| 7.2. | Résultats d'exploitation | 1.3.3, 5.1, 5.3 | |
| 7.2.1 | Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements | 1.3.3, 5.1, 5.3 | |
| 7.2.2 | Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 1.3.3, 5.1, 5.3 | |
| 8. | Trésoreries et capitaux | 1.3 | |
| 8.1. | Informations sur les capitaux de l'émetteur | 1.3.4 | |
| 8.2. | Flux de trésorerie de l'émetteur | 1.3.4 | |
| 8.3 | Besoins en financement et structure de financement de l'émetteur | 1.3.6 | |
| 8.4 | Restrictions à l'utilisation des capitaux de l'émetteur | N/A | |
| 8.5 | Sources de financement des flux de trésorerie attendus | 1.3.4 | IV.1 |
| 9. | Environnement réglementaire | 2.2.4.4 | |
| 10. | Informations sur les tendances | 1.3.6.1 | |
| 10.1 | Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'Enregistrement Universel | 1.3.6.1 | |
| 10.2 | Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives, au moins pour l'exercice en cours | 1.3.6.1 | |
| 11. | Prévisions ou estimations du bénéfice | 1.3.6.2 | |
| 12. | Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | 3 | |
| 12.1 | Composition des organes administration, de direction et de surveillance et de direction générale | 3.1 | IV.5 |
| 12.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale | 3.3.1.5 | |
| 13. | Rémunérations et avantages | 3 | |
| 13.1 | Rémunération, avantages en nature, options et actions gratuites attribués aux mandataires sociaux | 3.8 | IV.7.3 |

| | Section du Document d'Enregistrement Universel | Section du Document d'Enregistrement Universel | Section de l'Amendement |
|------------|--|--|-------------------------|
| 13.2 | Montant total des sommes provisionnées aux fins de versements de pensions, retraites ou d'autres avantages | 3.8.2 | |
| 14. | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | 3 | |
| 14.1. | Date d'expiration des mandats | 3.3.2 | |
| 14.2. | Contrat de service liant les organes d'administration, de direction ou de surveillance de la société | 3.3.1.4 | |
| 14.3 | Comité d'audit, comité de rémunération | 3.4.3 | |
| 14.4 | Déclaration relative au gouvernement d'entreprise | 3.2.1 | |
| 14.5 | Incidences de modifications futures de la composition des organes | 3.4.2 | |
| 15. | Salariés | 3.9, 4.5, 6.8 | |
| 15.1 | Ressources humaines | 4.5.1 | |
| 15.2 | Participation et stock-option | 3.9.1 | |
| 15.3 | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société | 6.8.2 | |
| 16. | Principaux actionnaires | 6.2 | |
| 16.1 | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou de droits de vote | 6.2.1 | |
| 16.2 | Existence de droits de vote différents | 6.2.2 | |
| 16.3 | Contrôle de société par les principaux actionnaires | 6.2.3 | |
| 16.4 | Pacte d'actionnaires | 6.2.4 | |
| 17. | Transactions avec des parties liées | 6.5, 6.7, 5.3 Notes 19 et 28 | |
| 18. | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société | 1, 2, 5, 7.4 | |
| 18.1 | Informations financières historiques | 1.3, 5.1, 5.3 | |
| 18.1.1 | Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit établi pour chacun de ces trois exercices | 5.1, 5.3, 7.4 | |
| 18.1.2 | Changement de date de référence comptable | N/A | |
| 18.1.3 | Normes comptables | 5.1.2 Note 1 | |
| 18.1.4 | Changement de référentiel comptable | N/A | |
| 18.1.5 | Informations financières en normes comptables français | 5.3 | |
| 18.1.6 | États financiers consolidés | 5.1 | |
| 18.1.7 | Date des dernières informations intermédiaires et autres | 5.1.3 | IV.9 |
| 18.2 | Informations financières intermédiaires et autres | 5.1.3 | IV.9 et II.1 |
| 18.3 | Audit des informations annuelles historiques | 5.2, 5.4, 7.4 | |
| 18.4 | Informations financières <i>pro forma</i> | 5.5 | |

| Section du Document d'Enregistrement Universel | | Section du Document d'Enregistrement Universel | Section de l'Amendement |
|---|--|---|--------------------------------|
| 18.5 | Politique en matière de dividendes | 1.3.3 | |
| 18.6 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 2.2.6.2 | IV.8 |
| 18.7 | Changement significatif de la situation financière de l'émetteur | 1.3.6.3 | |
| 19. | Informations supplémentaires | 6 | |
| 19.1 | Capital social | 6.1 | IV.7 |
| 19.1.1 | Montant du capital émis, total du capital autorisé, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, Valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice | 6.1.1 | |
| 19.1.2 | Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital | 6.1.2 | |
| 19.1.3 | Nombre, Valeur comptable et Valeur nominale des actions détenues par la société, elle-même ou en son nom, ou par ses filiales | 6.1.3 | |
| 19.1.4 | Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | 6.1.4 | |
| 19.1.5 | Conditions régissant tout droit » d'acquisition ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | 6.1.5 | |
| 19.1.6 | Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option | 6.1.6 | |
| 19.1.7 | Historique du capital social | 6.1.7 | |
| 19.2 | Actes constitutifs et statuts | 6.3 | |
| 20. | Contrats importants | 1.2.3, 1.2.4.2 | |
| 21. | Documents disponibles | 7.4 | |